

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Métropole du Grand Nancy
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Appel d'offres ouvert
<b>Référence :</b>	MGN_2025_032_EE
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le vendredi 27 juin 2025 à 12:00:01
<b>Date de clôture :</b>	Le lundi 18 août 2025 à 12:00:00
<b>Titre :</b>	Mission de coordonnateur pour l'élaboration d'un plan de sauvegarde de la copropriété "Les Ombelles" à Nancy
<b>Descriptif :</b>	Mission de coordonnateur pour l'élaboration d'un plan de sauvegarde de la copropriété "Les Ombelles" à Nancy, dans le cadre du nouveau projet de renouvellement urbain du Plateau de Haye.

### REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

#### Questions / Réponses

[ 16/07/2025 à 14:55:38 ] Bonjour,  
À quoi correspondent les permanences citées au cahier des charges mais sauf erreur absentes du BPU?  
Qui est chargé de la rédaction à proprement parler de la convention de plan de sauvegarde?  
Merci d'avance

## Questions / Réponses

---

[ 23/07/2025 16:33:06 ] Madame, Monsieur,

- À quoi correspondent les permanences citées au cahier des charges mais sauf erreur absentes du BPU ?

*Il s'agit de permanences d'informations ouvertes au public, d'une durée de 2h une fois par mois, en présence de la Métropole, de la ville de Nancy, d'Alohe (ex-SAPL) et de l'ADIL. Les permanences ne sont pas spécifiquement prévues au BPU mais peuvent correspondre à ½ journée de réunion en présentiel ou 2h de visio en fonction de la mobilisation demandée.*

- Qui est chargé de la rédaction à proprement parler de la convention de plan de sauvegarde ?

*C'est la collectivité en lien avec la préfecture qui rédige la convention de plan de sauvegarde, la rédaction de la convention ne fait pas partie des missions du marché. En revanche, le coordonnateur peut être sollicité pour fournir des éléments ou analyses nécessaires à cette rédaction.*

*Vous remerciant de l'intérêt porté à la consultation,  
Cordialement,  
La Métropole du Grand Nancy*